

Réunion des Délégués Régionaux des Retraités
Paris, 11 mars 2009

Etaient présents :

TISSERAND Jean Louis, Franche-Comté
SOUILLARD Annie, Rhones Alpes
GUILLEMET Jean, Aquitaine
BORRA Marie Louise, Aquitaine
DECHAINÉ Henri, Pays de Loire
MONSTERLET Nicole, Languedoc Roussillon
FOUCHER Joseph, Pays de Loire
MORCET Bernard, Morbihan
GEORGES René, Nord Pas de Calais
LECERF Viviane , Nord Pas De Calais
LETULLIER Alain Nord Pas de Calais
COMBRADE Bruno, Aquitaine
LANGROS François, Champagne Ardennes
MOREAU Yves Ile de France
CHOUZENOUX Jean Marie Limousin
CHEVALIER Claude Lorraine
HUE Jean Centre

Bruno Combrade, délégué national de la catégorie retraités ouvre la séance et remercie les représentants des régions de leur présence et de leur accueil convivial.

Avant l'examen de l'ordre du jour, une observation est formulée sur le caractère non à jour du « fichier adresses » des membres et des pertes de courrier consécutives.

Il est rappelé que les informations utiles doivent être indiquées à Odile Houel, au secrétariat de la Délégation nationale permanente. Les erreurs persistantes de fichier ou du site seront à signaler à André Renaud ou à Bruno Combrade.

A la proposition d'Alain Letullier de mise à jour régionale périodique du fichier, il est indiqué que les régions ont toute initiative en la matière.

Il est enfin confirmé que les suppléants reçoivent les mêmes correspondances que les titulaires.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1°) Déclarabilité de la prestation « départ en retraite » servie par le CGOS .

Celle-ci est déclarée aux services fiscaux par le CGOS, et entre donc dans le revenu imposable.

Il y a là une différence avec le régime salarial du secteur privé où le même type de prestation n'est pas imposable.

En conséquence, il est décidé que le SNCH saisira par courrier le ministère des finances pour solliciter que la prestation CGOS ne soit pas soumise à l'impôt sur le revenu.

De plus, une lettre accordant ce bénéfice par le TPG d'un département est disponible pour les collègues voulant demander cette non-imposition au titre des revenus 2008 en arguant de cette lettre.

Enfin, il peut être demandé l'étalement sur 4 années de la déclaration de cette somme.

JM Chouzenoux et André Renaud suivront le dossier. L'opportunité d'un recours au [Médiateur de la République](#) ou au TA sera éventuellement étudiée.

2°) Suivi de la conjoncture économique relatif à la situation des pensionnés.

Evoquant l'utilité d'une telle note, les participants considèrent comme suffisant de s'en remettre à celles déjà existantes dans la presse spécialisée. Les rencontres entre collègues seront l'occasion d'échanger sur ces questions à partir des analyses publiées par ailleurs.

B. Comrade fait part ensuite d'une question reçue d'un collègue relative à l'évolution comparée des prix et des pensions. Il est rappelé que les retraites sont indexées sur l'indice des prix. De son point de vue, la situation actuelle paraît logique, mais réclame vigilance au moment des ajustements liés à l'inflation.

Enfin, il se tient à la disposition des collègues intéressés par la conjoncture économique pour échanger des informations.

3°) Activités professionnelles des directeurs d'hôpital honoraires et cadres retraités.

L'entrée dans la retraite se traduit par un éloignement professionnel et une relative marginalisation sociale regrettables et difficiles pour certains.

Il est rappelé que la réglementation ne fait pas obstacle à l'exercice d'activités professionnelles, rémunérées ou non, pour les titulaires de pensions servies par des

caisses publiques (veiller cependant à ne pas subir une retenue retraite en cas de rémunération).

Un large échange de vue permet d'évoquer diverses implications sociales envisageables :

- activités de conseil en management, soit par appel d'une société privée, soit par création d'une auto-entreprise par l'intéressé ;
- l'enseignement,
- les activités sociales bénévoles,
- la mise en valeur des patrimoines hospitaliers et de l'histoire des hôpitaux,
- la traduction des expériences dans des revues professionnelles

Le capital constitué par la formation universitaire et l'expérience professionnelle peut constituer une expertise utile à la collectivité, ou une ressource pour les collègues en activité souvent surchargés par l'ampleur de la tâche.

Il est à noter que la demande des plus jeunes n'est pas spontanée, à l'inverse de ce qui se passe dans certains pays où cette culture est plus courante (pays nordiques par exemple), ou certains secteurs d'activité qui conservent un lien avec les anciens, tel que l'armée (officiers d'active ou de réserve), le clergé chrétien catholique ou encore certaines sociétés privées (ex. NESTLE).

Il est à regretter à ce propos que les journaux internes des hôpitaux ne soient pas diffusés aux personnels lorsque ceux-ci quittent leur établissement à la fin de leur carrière.

Alain Letullier se demande si le SNCH ne pourrait pas déjà utiliser davantage ses retraités, dans la préparation du congrès, par exemple.

4°) Loi PSHT.

André Renaud résume l'état actuel du débat parlementaire, le calendrier prévisionnel des travaux d'adoption ainsi que les négociations en cours. Il indique les améliorations au projet de loi obtenu par le SNCH à travers ses nombreuses propositions d'amendements puis les questions demeurant en discussion.

Le site du SNCH relate l'ensemble de ces points.

Bruno Combrade souligne que le projet de loi comporte une lacune à propos de l'emploi de directeur-adjoint qui demeure sans cadre juridique. Cette situation est préjudiciable pour cette catégorie de directeurs, nombreuse au SNCH

5°) Congrès du SNCH.

La section des retraités se réunira l'après midi du 1^{er} jour du congrès, le 2^{ème} jour étant consacré, au choix des retraités, aux travaux du congrès ou aux sorties avec les accompagnateurs, selon l'usage convivial habituel.

Une salle de réunion sera réservée à la section des retraités dans un hôpital proche du lieu du congrès.

Enfin, pour attirer l'attention des actifs sur l'utilité de poursuivre son adhésion après le départ en retraite, il est proposé de joindre une note dans la pochette remise à chaque congressiste. En effet, chacun connaît la forte déperdition d'adhérents entre actifs et retraités. Bruno Combrade s'engage à suivre ce point avec André Renaud.

Une question est posée en fin de réunion : les adhérents du SNCH ont-ils encore l'envie ou la possibilité de se rencontrer régulièrement, et le « temps professionnel » n'est-il pas, pour les plus jeunes, envahissant au détriment de la convivialité ?



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Bruno Combrade donne rendez-vous aux participants en juin à Deauville.

BC/NM